

Sarah BLACHE

Avocat

*39 Avenue du six juin - 14000 CAEN
Tél : 02.31.23.06.00 - Fax : 02.31.23.06.07
sarah.blache@laposte.net
Case Palais n°75*

BAREME INDICATIF **D'HONORAIRES**

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2016

I. CONDITIONS GENERALES

Il est rappelé au client que :

- Les honoraires de l'avocat sont libres
- Ils sont fixés d'un commun accord entre l'avocat et son client
- Il sera de préférence établi une convention d'honoraires pour concrétiser l'accord intervenu

Les honoraires de l'avocat s'apprécient en fonction des éléments suivants :

- La nature et la complexité de l'affaire
- L'importance du travail de recherches et de synthèse
- L'importance des intérêts en cause
- Le résultat obtenu et les services rendus
- Le coût de fonctionnement du cabinet
- L'expérience, la notoriété et la spécialisation de l'avocat
- La situation économique du client

AIDE JURIDICTIONNELLE

Il est précisé que le cabinet accepte de prendre les dossiers sous le bénéfice de l'aide juridictionnelle.

En cas d'aide juridictionnelle partielle, des honoraires complémentaires sont dus entre l'avocat et le client qui seront fixés selon une convention tenant de la nature du litige et du pourcentage d'aide attribué par l'Etat selon l'article 36 de la loi n°91-647 du 10 juillet 1991.

TAUX DE TVA ET DEBOURS

Les honoraires s'entendent HORS TAXE outre les frais de débours.

Le taux de TVA est de 20%.

PROTECTION JURIDIQUE

Le Cabinet recommande à sa clientèle de vérifier, parmi les différentes polices d'assurance qu'elle a pu souscrire (assurance responsabilité civile exploitation, assurance habitation, assurance vie privée, complémentaire santé, carte de crédit...) l'existence éventuelle d'une garantie de protection juridique.

Cette garantie, souvent incluse dans les polices d'assurance, peut avoir pour effet d'alléger considérablement les frais de procédure.

Lorsqu'elle est souscrite, elle permet de faire prendre en charge par l'assureur, sous certaines conditions, tout ou partie des honoraires d'avocat, des frais d'huissiers et d'expertises judiciaires notamment.

Maître Sarah BLACHE accepte la prise en charge des honoraires par une protection juridique.

FRAIS IRREPETIBLES

Dans tous les cas, les honoraires réglés par la clientèle dans le cadre des procédures judiciaires font l'objet, pour lui permettre d'être indemnisée de tout ou partie des frais de procédure qu'elle a dû exposer, d'une demande de remboursement par la partie adverse, conformément à :

- l'article 700 du Code de Procédure Civile en matière civile
- l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale en matière pénale
- l'article en matière administrative L.761-1 du Code de Justice Administrative

L'HONORAIRE DE RESULTAT

Légalement, l'Avocat est soumis à une interdiction absolue de faire dépendre intégralement ses honoraires du seul résultat obtenu. C'est pourquoi, l'honoraire de résultat ne peut être qu'un honoraire complémentaire utilisé dans les procédures complexes et fixé d'un commun accord entre l'Avocat et son client dans le cadre d'une convention écrite.

Il se calcule sur les sommes gagnées par le client grâce à l'intervention de l'Avocat et dans une limite de 10% de celles-ci

II. HONORAIRES INDICATIFS AU FORFAIT SELON LA NATURE DE L'AFFAIRE

A. CONSULTATIONS, POSTULATIONS ET VACATION

CONSULTATION ORALE (1/2 heure)	50€ HT
CONSULTATION ECRITE	130€ HT
POSTULATIONS ET VACATIONS (Avocat correspondant)	
Référés	200€
TGI	
• Affaires familiales	250 et 400€
• Autres	300 et 700€
Cour d'Appel	
• Affaires familiales	300€ et 600€
• Autres	300€ et 800€
TI et juge de proximité	200 et 300€

B. DROIT DE LA FAMILLE

<u>Procédures en matière d'état civil</u>	
• Rectification d'état civil	400 à 500€
• Changement prénom	700 à 1000€
• Changement de nom	1000€
• Changement sexe	700 à 1000€
<u>Procédures en matière de mariage</u>	
• Annulation de mariage	1200 à 3000€
• Contribution aux charges du mariage	700€
• Séparation judiciaire de biens	1000 à 2000€
• Ordonnance de protection (violences conjugales)	800 à 1100€
<u>Procédures en matière filiation</u>	
• Adoption (simple et plénière)	500 à 1000 €
• Actions aux fins d'établissement de filiation	700 à 1500 €
• Actions aux fins de contestation de filiation	600 à 1000 €
• Actions aux fins de subsides	

<u>Procédure en matière de divorce</u>	
<u>Divorce par consentement mutuel</u>	
• Sans enfants, sans aucun patrimoine, sans prestation compensatoire et avec un seul avocat	1000 à 1500€
• Avec enfants, patrimoine mobilier/immobilier, prestation compensatoire et avec un seul avocat	1300 à 2500€
<u>Divorce sur demande acceptée</u>	1200 à 2000€
<u>Divorce pour faute ou altération définitive du lien conjugal</u>	1500 à 3500€ + honoraire de résultat éventuel
<u>Procédures en matière d'autorité parentale</u>	
• Homologation d'accord parental	400€
• Pensions et contributions alimentaires	500 à 1000€
• Résidence, droit de visite et d'hébergement	700 à 1500€
<u>Procédures de protection juridique des majeurs</u>	
• Demande de tutelle ou de curatelle	400€
<u>Actes et Procédures de l'Union Libre</u>	
• Rédaction d'un contrat de concubinage	300€
• Rédaction d'un contrat de PACS	400€
• Rédaction d'une reconnaissance de dette	300€
• Procédure en dommages et intérêts pour rupture fautive du concubinage ou du PACS	800 à 2000€ + honoraires de résultat éventuel
<u>PROCEDURE DE LIQUIDATION ET PARTAGE</u>	
• Envoi en possession de legs	700 à 1500€

C. DROIT DES MINEURS (Tribunal Pour Enfants)

Assistance Educative	A partir de 300€ par audience
Pénal (audience de cabinet ou TPE)	A partir de 300€ par audience

D. DROIT PENAL

Tribunal Correctionnel – défense	A partir de 500€ par audience
Tribunal Correctionnel – Partie civile • Sans expertise • Avec expertise	A partir de 500€ A partir de 700€ + honoraire de résultat éventuel
CRPC plaider coupable	A partir de 350€
Juridiction de proximité	350 à 600€
Tribunal de Police	400 à 800€
Assistance composition pénale/ délégué du Procureur	200 à 300€
Juge d'Application des Peines	400 à 800€
Cour d'Assises	Sur devis
CIVI	A partir de 500€ + honoraires de résultat éventuel

Instruction	A partir de 500€
JLD	A partir de 300€ par audience

E. DROIT DES ETRANGERS

Préparation dossier demande de titre de séjour	220 à 350€
Accompagnement en Préfecture	80 à 150€
Demande de naturalisation	220 à 350€
Courrier service de l'immigration Préfecture	60 à 150€
Recours devant le Tribunal Administratif de CAEN	500 à 2000€
Appel devant Cour Administrative d'Appel	800 à 2000€
Recours devant le Tribunal Administratif de NANTES (Visa notamment)	1000 à 2000€
Référé (suspension, liberté, etc)	500 à 2000€

F. DROIT D'ASILE

Rédaction récit OFPRA	300€
Préparation entretien OFPRA	150 à 300€
Recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile	
• Une personne	1200 à 1600€
• Couple	1500 à 2000€

G. DROIT CIVIL

Tribunal d'Instance	A partir de 500€
Juge de l'exécution	A partir de 500€
Tribunal de Grande Instance	A partir de 700€
Référé TI/TGI	A partir de 500€
Procédure d'Appel	A partir de 1000€

III. HONORAIRES AU TEMPS PASSE

Certaines missions d'assistance, de recherches d'audit, de contrat, etc en fonction de leurs natures ou en raison de l'incertitude du temps qu'elles requièrent pour les mener à bonne fin, justifient une rémunération sur la base d'un coût horaire du cabinet.

Le taux horaire du cabinet de Me Sarah BLACHE est de 130€ HT.